



FÉDÉRATION NATIONALE DU TAXI

Réunion Ministère des transports du 7 juin 2018
Loi Orientation sur les Mobilités : les données

David BAUER et Antony BEZARD représentaient la FNDT à cette réunion.
Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

Le système « le.taxi »

Plusieurs questions sont posées : Obligation d'inscription au registre, Obligation d'être géo-localisé en permanence, quels sont les moyens de connexions...

Certaines Organisations Professionnelles ont demandé au gouvernement d'oser mettre les moyens en œuvre pour moderniser la profession. Ils ont suggéré que les taxis aient l'obligation d'être connecté et géo-localisés dès qu'ils sont libres. Et propose que le système soit connecté au taximètre.

Les autres fédérations ont montré leur désapprobation à cette idée.

La FNDT rappelle que nous représentons 60 000 taxis et pas seulement 25 000 taxis urbains et qu'il faudrait prendre en compte que les taxis péri-urbains et ruraux (plus particulièrement) travaillent essentiellement sur réservation et que cette obligation viendrait perturber leurs activités. Nous devons aller de l'avant mais pas à n'importe quel prix. De telles installations viendraient s'ajouter aux nombreuses dépenses que la réglementation nous a déjà forcées à avoir.

L'inscription à Le.taxi serait donc rendu obligatoire (comme le prévoyais d'ailleurs la première monture de la loi THEVENOUD). Elle se ferait via des applications tierces ou des centraux radios connectés.

Au vu du désaccord des fédérations, le taximètre connecté ainsi que l'obligation d'être connecté en permanence semble abandonnée (pour l'instant) mais le taxi devrait obligatoirement signaler sa disponibilité quand il serait libre. Pour les problèmes liés au planning de réservation de certains, le ministère retiens certaines de nos pistes : les clients stipuleraient la destination, on pourrait laisser la possibilité aux taxis de contacter le client pour vérifier s'il a le temps de faire la course. Il va de soi que dans ce cas, il faudra que les taxis proposent au maximum des solutions aux clients. Ce système peut être un plus pour les clients comme pour le TAXI en rendant la maraude plus facile et accessible.

La GESOP souligne aussi que rendre la connexion obligatoire à **le.taxi** pourrait permettre, sous certaines conditions, aux taxis d'envisager de vouloir être requalifié en tant que salarié puisque cette dernière serait devenue le seul donneur d'ordre.

Les données

Sujet sensible, les professionnels ont rappelés qu'elles s'inquiétaient de l'utilisation de ces données à des fins commerciales et/ou de stratégie d'entreprise privée notamment VTC. Ces données valent énormément d'argent, et si les constructeurs investissent aujourd'hui dans les plateformes VTC ce n'est pas pour les chauffeurs mais bien pour les données de déplacement



FÉDÉRATION NATIONALE DU TAXI

qu'elles utiliseront pour leurs futures voitures autonomes. Nous demandons au ministère si le gouvernement envisage d'indemniser la transmission de ces données. Nous n'avons pas suffisamment de garanties sur ce sujet et devront y revenir lors de la prochaine réunion.

Entretien avec Julien DEHORNOY

Un rappel des dernières réunions est fait par Mr GRAIL : **le.taxi**, opposition de la profession aux conducteurs occasionnels (ndlr: une circulaire va, dans les jours à venir, partir du ministère à l'attention des commissions locales T3P pour faire un état des besoins de mobilités notamment en milieu rural).

Le directeur adjoint du cabinet de la ministre, nous demande concrètement comment on peut « booster » le Transport A la Demande (TAD). Il craint, que malgré les pistes abordées pour développer les solutions de mobilités, cela ne suffit pas et qu'il reste des concitoyens délaissés. Nous remettons nos propositions écrites au ministère et demandons à attendre le retour des commissions locales T3P pour avoir un véritable constat des soit disant besoin de mobilités rural. Ils en conviennent.

Les TUKTUK

La profession profite de la présence de Mr DEHORNOY pour revenir également sur l'entrée éventuelle des tuktuk dans le T3P. Les inquiétudes grandissent sur le détournement possible de ce statut. Nous ne comprenons pas pourquoi les pouvoirs publics n'interviennent pas pour les verbaliser alors qu'ils occupent illégalement la voie publique et souvent avec des véhicules hors normes et sans papiers et nous soulignons également que dans d'autres pays, une plateforme de VTC a fait appel à ces tuktuk. Il ne s'agirait pas que cela se produise en France avec l'aval des autorités.

Les robots-taxis

La GESCOP demande également une clarification sur l'expérimentation autorisée par madame la ministre E. Borne sur l'agglomération lyonnaise. S'agit-il de TAXI, de VTC, de LOTI ? Dans ce cas remplissent ils les conditions qui leurs incombent ?

Le directeur adjoint de cabinet de la ministre ne peut pas nous répondre et a promis de nous apporter rapidement des éléments à ce sujet.

Prochain réunion prévue le 18 juin 2018 dans les locaux du Ministère des Transports.